



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 18 Janvier 2023

Par voie électronique (*)

Président de la Commission : M. MICHOUX Johan

Présents(e) :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. ALLEZARD Olivier - AUGENDRE Stéphane - GAUTIER Gérard

Excusé :

M. GONZALES Robert

(*) Conformément à l'Article 7.2 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Coupes et Championnats s'est déroulée exceptionnellement par voie électronique ce Mercredi 18 Janvier 2023 à 17 h 30 sous la présidence de Monsieur Johan MICHOUX.

Pour tout changement de date, heure de match pour les catégories Seniors et Vétérans, des frais de dossier seront applicables (se conférer aux tarifs 2022/2023)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

I – DIVERS

La Commission des Coupes et Championnats rappelle **pour information l'Article 15 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts** :

« 2 - Lorsqu'il apparaît certain que le terrain sera impraticable (inondation généralisée, épaisseur importante de neige, etc.), le propriétaire du stade ou le club recevant doit en informer par courriel la Ligue ou le District concerné, au plus tard le vendredi avant 12h00 ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine. »

« 12 - Dans l'hypothèse où le terrain de l'équipe recevante est déclaré impraticable en conformité avec les dispositions de l'alinéa 2 du présent article, et si les clubs ne se sont pas encore rencontrés dans ce championnat, la Commission Sportive concernée peut inverser ou modifier le lieu de la rencontre des matchs « aller » et « retour » et appliquer l'article 9.4. »

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

II – FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

La Commission des Coupes et Championnats rappelle la procédure à adopter pour la préparation de la Feuille de Match Informatisée (FMI)

RAPPELS :

- en cas d'absence d'arbitre, le club recevant doit tout mettre en œuvre afin d'utiliser la FMI,
- il faut clôturer la FMI,
- en cas de problème avec la FMI avant de la clôturer, les clubs doivent établir une feuille de match papier.

L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante ET l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- **Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,**
- **Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.**

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires. Ces actions doivent être réalisées :

- **Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,**
- **Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre**

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

III – CALENDRIERS JEUNES PHASE 2

- Les calendriers des Championnat Jeunes de la phase 2 pour les catégories U11, U13, U15, U17 et U18 a été publié sur le site le 13/01/2023.

- [U18 Bi-Départemental 1](#)
- [U18 Départemental 2](#)
- [U17 Bi-Départemental 1](#)
- [U17 Départemental 2](#)
- [U15 Bi-Départemental 1 \(Indre\)](#)
- [U15 Bi-Départemental 2 \(Indre\)](#)
- U15 Départemental 2 => ([A](#) - [B](#))
- U15 Départemental 3 ([A](#) - [B](#))
 - [U15 Foot à 8](#)
 - [Critérium U13 D1](#)
- [Critérium U13 D1 Bis \(A - B\)](#)
- [Critérium U13 D2 \(A - B\)](#)

- Critérium U13 D3 (A - B - C)
 - Critérium U11 D1
- Critérium U11 D1 Bis (A - B)
- Critérium U11 D2 (A - B - C - D)
- Critérium U11 D3 (A - B - C - D)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

IV – MATCHES REPORTÉS

La liste de toutes les rencontres reportées est disponible sur le Procès-Verbal Bis de la Commission du 18 Janvier 2023.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant le club auprès duquel ils sont ou seraient licenciés.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 18h30.

Le Président de la Commission,


Johan MICHOUX

Le Secrétaire de Séance,


Stéphane AUGENDRE